****

**2e Appel à proposition des Axes de la MSHS Sud-Est 2025**

Afin de compléter leur soutien aux projets interdisciplinaires pour l'année 2024, les cinq Axes de recherche de la MSHS Sud-Est vous invitent à soumettre vos propositions par mail (à mshs.recherche@univ-cotedazur.fr) avant **le 8 septembre 2025 à minuit.**

**Cadre de l'appel à propositions**

* Les projets doivent répondre à un impératif de pluri ou d'interdisciplinarité. Ils répondent à la mission des MSH de jouer "un rôle central dans l’évolution du secteur SHS des sites et dans le développement de la pluri et de l’interdisciplinarité" (Charte des MSH).
* Les projets doivent correspondre à des recherches qui ne pourraient pas se faire dans un seul laboratoire. Ils doivent donc associer au moins deux laboratoires membres de la MSHS Sud-Est (ou à défaut un laboratoire membre de la MSHS Sud-Est et un autre laboratoire d'Université Côte d'Azur).
* Il est possible de répondre à cet appel sans demande de financement immédiat, afin de s'inscrire dans la programmation des axes et d'engager un dialogue interdisciplinaire (ex. : webinaire du ¼ d'heure connecté, séminaires internes), préalable indispensable à un soutien financier (selon le principe d'un "engagement scientifique avant financement").
* Les porteurs doivent être membres d'un laboratoire de la MSHS Sud-Est. Les doctorant.e.s sont invité.e.s au même titre que les chercheur.e.s à soumettre des projets.
* Le projet doit s'inscrire dans un (ou plusieurs) axes de la MSHS Sud-Est. Une attention particulière est portée aux projets émergents favorisant les liens avec autres structures d'UCA partenaires de la MSHS Sud-Est (Académies de l'IDEX, EUR, Instituts). La présentation des thématiques des cinq axes de recherche de la MSHS Sud-Est est disponible sur le site de la MSHS Sud-Est : <https://mshs.univ-cotedazur.fr/recherche/axes-de-recherche>
* Le budget disponible pour cet appel à projet est de 16 000 € HT (montant global incluant le reliquat du 1er AAP). En conséquence, les demandes de financement doivent donc être adaptées à ce budget et les axes ne pourront pas dépasser un soutien supérieur à 1 500 € par projet.
* Seules sont éligibles des dépenses de fonctionnement (frais de missions, frais de réception, stages, aide à la publication ou à la relecture, organisation de colloques, etc.)
* Les projets acceptés devront être réalisés durant l'année civile 2025. La date limite d'engagement des dépenses est fixée au 6 décembre 2025. Les subventions accordées ne sont pas versées aux laboratoires ; elles sont gérées par le service financier de la MSHS Sud-Est.
* Modalités de réponse : le formulaire de réponse à l'appel doit être envoyé avant le **le 8 septembre 2025 à minuit.**
* Contact : l'équipe de la MSHS Sud-Est est à votre disposition pour toute question et information complémentaire : mshs.recherche@univ-cotedazur.fr

**Formulaire de réponse**

à transmettre à mshs.recherche@univ-cotedazur.fr avant **le 8 septembre 2025 à minuit.**

1. Porteur du projet (nom, prénom, e-mail) :

2. Unité du porteur du projet (effacer les mentions inutiles)

BCL / CEPAM / CERDACFF / CERDP / CMMC / CRHI / CTEL / ERMES / ESPACE / GREDEG / GRM / LADIE / LAMHESS / LAPCOS / LIRCES / LISA / SIC.Lab Méditerranée / TRANSITIONS / URMIS

3. Titre de la proposition

4. Mots clés

5. Acronyme

6. Axe principal concerné (un seul Axe ; effacer les mentions inutiles)

* Axe 1 : Sciences cognitives et computation
* Axe 2 : Technologies numériques, interactions et usages
* Axe 3 : Mondialisations, circulations, altérités
* Axe 4 : Territoires : construction, usages, pouvoirs
* Axe 5 : Histoire des idées, des sciences et des pratiques

7. Axe secondaire concerné (facultatif, effacer les mentions inutiles)

* Axe 1 : Sciences cognitives et computation
* Axe 2 : Technologies numériques, interactions et usages
* Axe 3 : Mondialisations, circulations, altérités
* Axe 4 : Territoires : construction, usages, pouvoirs
* Axe 5 : Histoire des idées, des sciences et des pratiques

8. Type de proposition : présentation de travaux, projet exploratoire ou avancé, poursuite d'activité, manifestation scientifique (préciser), constitution ou renforcement d'un groupe de recherche interdisciplinaire, etc.

 9. Date(s) ou période envisagées

10. Partenaires de la MSHS Sud-Est (effacer les mentions inutiles)

BCL / CEPAM / CERDACFF / CERDP / CMMC / CRHI / CTEL / ERMES / ESPACE / GREDEG / GRM / LADIE / LAMHESS / LAPCOS / LIRCES / LISA / SIC.Lab Méditerranée / TRANSITIONS / URMIS

10. Nom, prénom et laboratoire des chercheurs de la MSHS Sud-Est impliqués dans le projet

11. Autres partenaires (Université Côte d'Azur ou extérieurs)

12. Caractère interdisciplinaire du projet (disciplines impliquées, apport des partenaires et modalités de collaboration) IMPORTANT

13. Résumé du projet (objectifs, réalisations attendues – 2000 caractères max)

14. Montant demandé à l'axe (€ HT, facultatif). Montant demandé à la MSHS Sud-Est (€ HT, facultatif). Le budget total disponible pour cet appel à projet est de 16 000 € HT pour l’ensemble des projets. En conséquence, les demandes de financement doivent être adaptées à ce budget (1 500 € maximum par projet).

15. Budget du projet (recettes) : indiquer les financeurs (incluant les axes de la MSHS), les montant HT et les mentions "recette sollicitée" ou "recette acquise"

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Financeur | Montant(€ HT) | Recette acquise (A) ou sollicitée (S) |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
| Total des recettes |  |  |

16. Budget du projet (dépenses) : indiquer les postes de dépenses et les montants HT (rappel : seules sont éligibles les dépenses de fonctionnement)

|  |  |
| --- | --- |
| Postes de dépenses (seules les dépenses de fonctionnement sont acceptées) | Montant(€ HT) |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
| Total des dépenses |  |

Total des dépenses = Total des recettes

 17. Liste des pièces jointes au formulaire (ex. : dossiers déposés en réponse à d'autres appels, projet scientifique détaillé, programme, calendrier, toute information complémentaire pour le comité d'axe, etc.).